



Autour de la grève de 1948 La violence dans le mouvement social stéphanois : représentations et réalités (journée d'études du 22 octobre 2008)

Les grèves des métallurgistes de l'Ondaine. 1910-1911

Jean-Paul MARTIN, maître de conférences, université de Lille 3

Dans le cadre d'une généalogie de la violence au sein du mouvement ouvrier stéphanois, les métallurgistes de l'Ondaine, spécialement ceux du Chambon-Feugerolles, méritent sans nul doute une place de choix. Deux longues grèves en 1910 et 1911, jalonnées d'attentats terroristes et, en avril 1910, de l'incendie de la mairie de cette commune : tout cela a assuré la solide réputation du « Chambon rouge », selon le titre donné par Pétrus Faure, futur maire de la ville, à une brochure publiée en 1929. Alors membre du parti communiste, il y présentait une version glorieuse des luttes passées du prolétariat local¹. En fait dès avant 1914, cette réputation, forgée d'abord par un milieu patronal hostile, avait franchi les limites de la région. En témoigne un ouvrage de Léon de Seilhac, *Les grèves du Chambon*, publié en 1912, dans la Bibliothèque du Musée Social. Observateur avisé, mais épousant le point de vue patronal, Léon de Seilhac commence ainsi son étude :

« Le Chambon a été jusqu'ici un terrain extrêmement favorable aux grèves. La grève y a régné à l'état endémique. C'était une coutume. Aussi les ouvriers, ceux du moins qui pensent à leur situation présente au lieu de rêver à l'organisation future d'une société idéale, refusaient-ils de venir s'embaucher au Chambon. Certains patrons ont déménagé et quitté ce pays, où il y avait trop d'orages, de risques de grèves et de chances d'émeutes. Ce n'est pas que les habitants y fussent particulièrement excités et violents. Individuellement, ce sont les gens les plus doux du monde. Mais ils se trouvent par malheur sur la grande route de l'émeute, qui est en même temps la route ayant le plus fort trafic de France. Cette route qui va de Saint-Etienne à Firminy passe par La Ricamarie et Le Chambon, et les distances sont courtes sur cette grande voie où pullulent les puits de mines et les grandes usines métallurgiques. Si une grève éclatait à Firminy, c'était immédiatement l'exode vers Saint-Etienne, la démonstration bruyante de la force ouvrière, et sur la route la manifestation faisait fermer toutes les usines, vidait les puits de mine et se grossissait de tous les ouvriers arrachés à leur travail »².

Avant d'évoquer la violence ouvrière et les problèmes d'interprétation qu'elle pose, je présenterai sommairement la situation économique et syndicale dans la métallurgie chambonnaise, ainsi que les principales caractéristiques des conflits de 1910 et 1911. L'essentiel du propos est tiré d'un travail de jeunesse³, dont la reprise conduirait peut-être à focaliser d'une manière plus anthropologique sur les faits de violence ouvrière, et à revoir certaines interprétations de détail. J'ajoute que j'avais eu la chance au cours de ce travail de pouvoir m'entretenir avec un témoin capital : Laurent Moulin, acteur privilégié de la grève de 1911 puisqu'il était à l'époque secrétaire du syndicat des métallurgistes du Chambon, et militant libertaire. Lorsque je l'ai rencontré en 1970, il venait de rédiger une autobiographie, qui apporte un éclairage inédit sur certains acteurs de cette violence⁴.

¹ Pétrus Faure, *Le Chambon Rouge. Histoire des organisations ouvrières et des grèves au Chambon Feugerolles*. Le Chambon Feugerolles, Edition du syndicat CGTU des métaux, 1929, 120 p.

² Léon de Seilhac, *Les grèves du Chambon*, Paris, Librairie Arthur Rousseau, Bibliothèque du Musée Social, 1912, 164 p.

³ Jean-Paul Martin, *Le syndicalisme révolutionnaire chez les métallurgistes de l'Ondaine (1906-1914). Aperçus sur un type de comportement ouvrier*, Mémoire de maîtrise d'Histoire (sous la direction de Jean-Marie Mayeur), Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Saint-Etienne, 1971, 261 p. (Ce travail est consultable aux Archives Départementales de la Loire).

⁴ Laurent Moulin est décédé en 1975. Son autobiographie intitulée « Regards sur une vie » évoque donc l'ensemble de son parcours de syndicaliste et de libertaire, qui a eu aussi pour cadre l'Algérie où il s'était embarqué en 1919 et où il résida jusqu'à l'indépendance en 1962.

1. Profil de la métallurgie chambonnaise et du mouvement syndical

Le Chambon compte un peu plus de 12000 habitants en 1906 et on peut estimer entre 3500 et 4000 le nombre d'emplois dans la métallurgie locale, qui se décompose en trois branches :

La Lime où règne une organisation sociale archaïque qui a favorisé très tôt la conscience de classe. Il s'agit majoritairement de petits ateliers et d'ateliers à domicile où les ouvriers disposent de liberté dans l'organisation de leur travail mais sont toujours sur le qui-vive pour défendre leurs tarifs de main d'œuvre vis à vis des fabricants. Quelques usines emploient plus de 50 ouvriers, dont celle de Trablaine qui en compte plus de 100 et qui est la seule à pratiquer la fabrication mécanique des limes. Les limiers seraient, selon les sources, entre 1500 et 2000. Cette organisation rapproche ouvriers et petits patrons contre les gros patrons. Un tarif, arraché de haute lutte en 1889, a mis sur les rails le premier syndicat de la lime, fondé l'année précédente. Il n'est pas rare dans les années suivantes de voir les petits patrons s'adresser au syndicat pour dénoncer l'attitude de certains de leurs collègues désireux de baisser le tarif. Aussi le syndicat joue-t-il un rôle central dans la régulation de la corporation et ils se font le porte-parole d'une certaine morale professionnelle. Dotés d'une conscience de classe précoce, les tailleurs de limes seront ainsi les véritables éducateurs des ouvriers des autres branches de la métallurgie, et ils demeureront la corporation nourricière apportant leur expérience de lutte au cours des grands conflits de 1910 et 1911 qui éclatent dans la boulonnerie.

La Boulonnerie compte environ un millier d'ouvriers (dont un nombre important de femmes), employés dans huit entreprises moyennes (entre 100 et 150 ouvriers, seule l'usine Besson-Palle-Bertrand, qui est à l'origine de la grève de 1910, en compte plus de 200). Dans cette branche, qui va devenir l'épicentre des conflits, règne un patronat réactionnaire et de droit divin et la pénétration syndicale y est difficile.

La Grosse Métallurgie est représentée par quelques entreprises d'outillage (Crozet-Fourneyron,) et surtout par l'usine Claudinon et Cie (800 à 900 ouvriers) où règne une organisation paternaliste (caisse de secours). Georges Claudinon est maire du Chambon-Feugerolles pendant toute la période, il a été député (jusqu'en 1906) ; il joue un rôle important d'intermédiaire avec les autres patrons dans les conflits, même s'il réussit plus ou moins à en préserver son entreprise (en 1910 il procède à sa fermeture après une bagarre pour empêcher la grève de s'y étendre).

En 1901 plusieurs syndicats de la métallurgie ont fusionné pour n'en former qu'un seul, sous l'égide des tailleurs de lime. Ce syndicat des métallurgistes est en pleine ascension, conforté par une grève victorieuse de la lime, qui a fait suite au débrayage de la journée du Premier Mai 1906. Il adhère à la CGT où il rejoint le courant dit des métaux (courant Merrheim) et se trouve dans la majorité qui adopte la Charte d'Amiens. En 1910 il compte plus de 1000 membres, chiffre proportionnellement très supérieur à ceux que comptent au même moment les syndicats de métallurgistes dans le reste du bassin stéphanois. Il a construit sur ses seuls deniers une Maison syndicale dans le quartier de La Vernicherie, inaugurée en 1909. Ces années révèlent l'arrivée de jeunes leaders de talents, des libertaires ou des militants en train de le devenir : Jean-Marie Tyr, l'aîné (il est né en 1883), et l'entraîneur des autres ; Laurent Moulin, né en 1885, qui vient de la SFIO. Tous deux sont les fondateurs du petit groupe de propagande communiste libertaire du Chambon, comptant dix à quinze membres en 1911, dont font partie également Pétrus Faure (né en 1891) et Benoît Frachon, le futur président de la CGT (né en 1893). Le syndicat fait coexister libertaires et socialistes. La section SFIO du Chambon compte une centaine de membres à partir de 1906, ce qui est loin d'être négligeable si on la compare aux effectifs squelettiques de la SFIO dans la Loire ; elle contrôle par ailleurs une coopérative de consommation, « la Revanche du prolétariat ». Electoralement la percée socialiste est cependant moindre ici que dans les autres communes de la vallée de l'Ondaine : jusqu'en 1914 les socialistes ne parviennent pas à conquérir la mairie du Chambon et leurs résultats, quel que soit le type d'élection, sont nettement inférieurs à ceux obtenus ailleurs.

2. Les grèves de 1910 et 1911

Ces deux conflits, séparés par un très court intervalle (moins d'une année), étroitement liés l'un à l'autre ⁵, sont exceptionnels par leur longueur :

- 100 jours en 1910 (la grève commence fin décembre 1909, la sentence arbitrale est signée le 1^{er} avril 1910) ;
- 5 mois et demi en 1911 (2 mars : début de la grève à l'usine Mermier ; 23 août : fin de la grève dans les boulonneries).

Dans les deux cas, le plus remarquable est que l'objet de la grève n'est absolument pas matériel mais pour ainsi dire moral : les revendications ne portent pratiquement pas sur les salaires ou les conditions de travail (des éléments de ce type sont présents lors du déclenchement, mais des solutions sont rapidement trouvées à ce niveau). Elles portent sur *le principe de la reconnaissance du syndicat comme interlocuteur*. Ce qui donne lieu à

⁵ Selon Léon de Seilhac « ces deux grèves n'en font qu'une en réalité car la première s'étant terminée par une paix boiteuse, et qui ne satisfaisait personne, il était évident que la guerre ne tarderait pas à se rallumer », op. cit., p. 24.

une série de dialogues de sourds. Le patronat estime en effet qu'il n'a pas à « reconnaître » le syndicat au-delà de ce qu'exige la loi de 1884, qu'il ne prétend pas contester. Les ouvriers, quant à eux, réclament des actes de reconnaissance écrite par une convention en bonne et due forme où le rôle médiateur du syndicat serait pleinement admis et explicité. Il y a donc de part et d'autre un aspect formaliste dans la présentation rhétorique des argumentations, où il s'agit de démontrer sa bonne foi et d'imputer la mauvaise foi entièrement au camp adverse. Cette situation engendre aussi un discours sur les « objectifs cachés » de la grève. Pour le syndicat, le refus patronal de négocier s'explique par la volonté de prendre une revanche et de détruire l'outil de défense du prolétariat. Quant au patronat, la grève est sans objet puisque les questions litigieuses peuvent être réglées à l'amiable entreprise par entreprise (et donc n'existent pas !); il faut donc postuler d'autres mobiles à l'action du syndicat « rouge » : contester les fondements du pouvoir patronal, déstabiliser la société, mettre la région à feu et à sang. Dans le meilleur des cas, les ouvriers en grève ne savent pas pourquoi ils la font. Léon de Seilhac, qui épouse le point de vue patronal, écrit : « Que réclament les ouvriers ? rien ! Le tarif nouveau leur donne satisfaction. Mais il n'est pas contresigné par le syndicat... La grève éclate pour une pure formalité » Ou encore : « Le motif de cette grève est donc une simple question d'amour-propre »⁶. Ce dernier qualificatif revient fréquemment à l'époque, il est largement repris par les autorités.

Le profil de ces deux conflits présente cependant des différences importantes du point de vue des stratégies et tactiques respectives du syndicat et du patronat.

En 1910, le syndicat ouvrier se sent fort, il cherche à généraliser la grève à toute la métallurgie chambonnaise, à partir d'un conflit qui éclate à la boulonnerie des frères Besson (Palle-Bertrand) au sujet du renvoi d'un ouvrier pour un motif jugé futile par le syndicat. Ce dernier joue l'appel à la solidarité des ouvriers boulonniers, puis de toute la métallurgie au plan régional et national. En regard, les divisions du monde patronal paraissent nombreuses sur la tactique à suivre. Les patrons boulonniers pratiquent la terre brûlée en désertant la localité, leur intransigeance les met en porte à faux vis à vis de l'opinion publique et même d'une partie de leurs collègues métallurgistes : c'est le maire du Chambon, Claudinon, qui va les chercher un par un pour leur demander de reprendre les négociations. L'approche des élections législatives joue également un rôle. Le président du Conseil, Aristide Briand, est candidat dans la circonscription voisine, il redoute la contagion des mouvements sociaux. L'intervention des pouvoirs publics, du préfet, s'exerce donc dans un sens modérateur sur le patronat.

Le déroulement de la grève est dominé par la recherche d'un arbitrage dont les modalités sont assez chaotiques au début, car les ouvriers refusent l'arbitrage « obligatoire » et récusent la personne de Briand. Mais, grâce à l'intervention de certains dirigeants de la CGT (Léon Jouhaux notamment) on finira par se mettre d'accord sur un arbitrage à deux degrés, chaque partie choisissant son représentant (c'est Lefèvre au nom de la CGT qui défend les intérêts du syndicat). Cette procédure sera considérée en elle-même comme une victoire ouvrière, de même que certaines dispositions de la sentence arbitrale finalement conclue. Celle-ci autorise à l'avenir des représentants de la commission technique syndicale à accompagner les délégués ouvriers élus dans chaque entreprise pour mener des négociations en cas de conflit, et, d'autre part, elle stipule l'absence de sanction pour fait de grève. Malgré tout, l'impression de « victoire » ouvrière ne laisse pas d'être ambiguë. La sentence ne mentionne nullement que le syndicat devra être l'interlocuteur du patronat, elle dit même exactement le contraire : « On ne peut considérer le syndicat comme un intermédiaire légal entre patrons et ouvriers (...) » ; le recours d'un ouvrier à l'assistance du syndicat « ne saurait servir de prétexte à une immixtion étrangère dans les questions touchant à l'administration intérieure d'une usine » etc.

En 1911, la situation est foncièrement différente du fait que le patronat présente un front uni. L'intervention du Comité des Forges est évoquée à plusieurs reprises. D'autre part, l'attitude des pouvoirs publics est beaucoup moins interventionniste, sauf quand il s'agit d'envoyer les gendarmes au Chambon !

Le conflit est dominé par la menace de lock-out patronal dans les boulonneries, puis par sa mise à exécution, qui permet dans la phase finale au patronat de maîtriser les conditions de la reprise du travail. Les leaders ouvriers ont bien senti le danger et cette fois, leur tactique est de circonscire le conflit à la seule usine Mermier, où il a éclaté à la suite d'une importante diminution des salaires. Ils sont prêts à faire des concessions là-dessus et essayent par tous les moyens d'empêcher la grève générale, qu'ils dépeignent comme une provocation et un souhait du patronat. Mais ils sont piégés dès le départ par la volonté de se référer à la sentence arbitrale de l'année précédente : le conflit des interprétations à propos de celle-ci achoppera bien entendu sur la fin de non-recevoir patronale.

La grève se solde par une lourde défaite, accentuée par l'action du syndicat « jaune » qui permet la reprise du travail aux conditions fixées par le patronat. En septembre 1911, le syndicat « rouge » est décapité et ne se relèvera jamais complètement. Ses leaders, Tyr et Moulin notamment, doivent s'exiler un temps en région parisienne car ils sont mis à l'index par le patronat de la Loire. Le syndicat n'est pas anéanti, et se montre encore capable de participer aux campagnes contre la guerre des années 1912-13. Mais ses effectifs, qui atteignaient 1300 adhérents dans l'intervalle des deux grèves, sont redescendus à 600 environ (peut-être moins encore selon certaines sources) en 1914.

⁶ Léon de Seilhac, op. cit., p 17 et 76.

3. Faits de violence et problèmes d'interprétation

Les violences ouvrières sont également présentes dans les deux conflits de 1910 et 1911. Elles éclatent, semble-t-il, sous deux formes principales qu'il faut distinguer :

3.1. Les violences plus ou moins spontanées de foules ouvrières en colère

Celles-ci ne se produisent pas à l'intérieur des entreprises -il n'y a pas à l'époque de grèves avec occupation- mais au cours des manifestations de rue, ou immédiatement après leur dispersion. Ces manifestations rythment le conflit et sont quasi-quotidiennes dans les phases les plus dures, avec un rituel qui est généralement bien orchestré: après un meeting à la Maison syndicale (souvent avec la participation des dirigeants de la Bourse du Travail de Saint-Etienne, voire de représentants nationaux de la CGT), un cortège se forme avec des pancartes syndicales et des chants révolutionnaires, qui parcourt les rues du Chambon et peut aller parfois assez loin jusqu'au domicile de certains jaunes ou de certains patrons (ou de leurs ascendants car ces derniers, pour la plupart, ont quitté le Chambon assez vite). Il existe des variantes, avec les cortèges se dirigeant vers Saint-Etienne pour mettre les enfants à l'abri, ou faire pression sur les autorités ; mais ce n'est généralement pas à cette occasion que se produisent les violences. Des femmes sont assez nombreuses dans tous les types de manifestations, semble-t-il.

Dans le cas le plus fréquent, la foule, chauffée à blanc par les orateurs, ou tout simplement exaspérée par la durée du conflit, commet des actes de vandalisme contre des domiciles privés ou des usines, plus rarement des bâtiments publics : on note des enfonçages de portes à coups de gourdins, des saccages divers, des vitres brisées, des débuts d'incendie, des coups de revolvers etc... avec parfois des effets collatéraux sur des personnes (personnes temporairement séquestrées ou blessées ou qui risquent des blessures). Appartiennent à ce registre pendant la grève de 1910 : le sac du café Faure (un non-gréviste domicilié en plein cœur de Firminy) ; l'attaque du domicile de madame Besson, la mère des deux industriels où s'est déclenché la grève ou encore celui de l'industriel Paulet ; et, plus grave encore, l'épisode du Château Claudinon, où s'est rendu le cortège des grévistes et au cours duquel le sang-froid d'un officier semble avoir empêché un massacre. A plusieurs reprises, dans ces violences de foule, on paraît d'ailleurs frôler des accidents graves.

La principale question réside ici dans le degré de spontanéité de telles violences : s'agit-il d'actions impulsives commises par des foules livrées à elles-mêmes ? y a-t-il préméditation ? quelle est la responsabilité éventuelle des syndicalistes ? Ceux-ci ont toujours décliné toute implication dans les actes commis après dislocation des cortèges. Un journal comme *La Tribune*, de tendance radicale-socialiste, souvent favorable aux grévistes, met parfois en scène l'attitude modératrice de certains leaders syndicaux (comme Jean-Marie Tyr) par rapport à des actions individuelles visibles au cours des manifestations. Mais cette question a été également posée lors d'épisodes judiciaires consécutifs aux grèves : en 1911, un procès a été intenté par plusieurs victimes des violences de l'année précédente à l'encontre de la commune du Chambon, présumée civilement responsable à moins qu'elle ne puisse prouver qu'elle avait pris toutes les précautions pour éviter les troubles⁷. La commune a alors essayé de détourner la responsabilité des exactions sur le syndicat. L'affaire n'a pu être tranchée au fond. Selon les juges, la responsabilité juridique du syndicat ne pouvait pas être démontrée, car il s'avérait impossible de prouver que « c'est bien lui qui a donné les ordres ayant amené les faits » ; par contre ils lui imputaient une responsabilité morale, en citant à l'appui l'exemple d'une manifestation où « la colonne (qui s'arrêtait à certains domiciles... de jaunes ou de patrons) manœuvrait avec discipline au commandement des sifflets »⁸.

A cette problématique un peu indécise quant aux responsabilités se rattache, à mon avis, l'incendie qui ravagea entièrement la Mairie du Chambon-Feugerolles au soir du 24 avril 1910, juste après le dépouillement du premier tour des élections législatives. Des attroupements s'en prirent à la personne du maire, qui dut quitter prestement la salle où les résultats venaient d'être proclamés, pour échapper à un lynchage. Les pompiers, gênés par la foule, ne purent mettre leur matériel en position pour empêcher le désastre⁹.

L'épisode peut être lu comme un arrière de la grève des métallurgistes ; il intervient trois semaines après la reprise du travail, dans un climat où le calme est loin d'être revenu dans les esprits. Le Commissaire de police du Chambon enregistre une quinzaine d'incidents entre le 7 et le 20 avril (chasse aux jaunes, perturbations de réunions électorales...). L'interprétation exacte en est difficile : manifestation anarchiste anti-parlementaire ? ou d'électeurs mécontents du résultat du candidat socialiste au Chambon¹⁰ ? Les deux thèses ont été présentées à l'époque, mais il est peut-être difficile de les soutenir ensemble, et il se pourrait aussi que ni l'une ni l'autre ne soit la bonne !

⁷ Ibid., Annexe 2.

⁸ Ibid., p 118 et 108-109.

⁹ Pour un récit détaillé, qui à mon sens ne lève pas une part de mystère, voir Pétrus Faure, *Histoire du mouvement ouvrier dans le département de la Loire*, Saint-Etienne, Imprimerie Dumas, 1956.

¹⁰ Celui-ci, l'avocat Ernest Lafond, qui est alors un « parachuté » dans la Loire, obtient 897 voix au Chambon contre 1150 à son adversaire réactionnaire, Boudoint (deux autres candidats obtiennent 135 et 250 voix au premier tour). Il sera battu de 500 voix au second tour, ce que beaucoup de commentateurs attribuent à l'impact de l'incendie de la Mairie et au climat de « peur des rouges » qu'elle déclenche dans les communes rurales (cependant au second tour Lafond obtient 1322 voix contre 1316 à Boudoint au Chambon-Feugerolles). Ernest Lafond sera élu maire de Firminy en 1912 et député de la circonscription en 1914.

Quoiqu'il en soit, il ne semble pas que les militants syndicalistes ou libertaires puissent être sérieusement impliqués dans cet incendie. Selon Laurent Moulin, lui-même interrogé par la police mais facilement mis hors de cause, les inculpés n'étaient pas des syndicalistes et n'avaient pas fait partie des militants actifs de la grève ; aux Assises de Montbrison en juillet, le procès des émeutiers établira qu'ils étaient fort jeunes (les condamnés avaient tous moins de 18 ans sauf un¹¹). « Je trouvais bien qu'ils y allaient un peu fort » me dira L. Moulin en 1970, sans toutefois aller jusqu'à les désavouer. Il avait assisté à l'événement depuis la maison de ses parents, mitoyenne de la mairie.

3.2. Des attentats organisés émanant d'individus ou de petits groupes

Ce second type d'actes violents se retrouve aussi dans les deux conflits, mais davantage dans le second. Il s'agit surtout de bombes ou de bâtons de dynamite de fabrication artisanale déposés au domicile de certains patrons boulonniers (comme celui visant les domiciles stéphanois de MM. De Mans et Mermier) ou de certains ouvriers ayant repris le travail ; ou -fait plus inédit- de bombes visant au moins indirectement l'outil de travail (comme celle ayant pour cible le transformateur électrique de l'usine Barbier à la fin juillet 1911). Un mémoire de Maître Tézenas du Montcel recense au moins sept bombes de ce type entre le 22 juillet et le 2 août¹², et encore n'est il pas exhaustif.

Ces « attentats terroristes » comme on les a baptisés à l'époque déchaînèrent une véritable psychose, d'autant plus qu'ils s'accompagnaient de tracts menaçants dont les auteurs se présentaient comme « les justiciers de la cause populaire ». En fait ils firent des dégâts matériels mais aucune victime. Parfois il s'en fallut de peu, il est vrai : le 7 août, un enfant de trois ans aurait échappé de justesse à la mort lors de l'attentat au domicile de la veuve Escoffier, dont les trois fils étaient des jaunes qui avaient repris le travail.

Les responsables de tous ces attentats n'ont jamais été retrouvés, malgré la forte pression policière et patronale : après celui dirigé contre le transformateur électrique de l'usine Barbier, une prime de 1000 F. fut offerte par les patrons boulonniers pour aider à en découvrir le ou les auteurs et une vive campagne de presse s'ensuivit, dont Laurent Moulin, alors secrétaire du syndicat, faillit être la victime. Accusé par un certain Reynaud de l'avoir payé pour faire exploser la bombe, il fut entendu par le procureur, mais celui-ci acquit très vite la conviction de son innocence.

Ceci n'empêchait pas Laurent Moulin d'être parfaitement au courant de la préparation de ces attentats et de l'identité de leurs organisateurs. Voici ce qu'il consigne dans ses souvenirs de 1969 :

« Le Procureur de la République avait raison. Je connaissais tous les auteurs de ces attentats, en particulier celui qui avait tenté de faire sauter le transformateur électrique. Lorsque l'explosion eut lieu, j'étais tranquillement assis au débit de boissons avec mes amis, le bruit tout proche de l'explosion qui ébranla l'air ne me surprit pas, sachant que cet attentat devait avoir lieu. De tous les courageux camarades qui ne craignirent pas d'affronter le baignoire, croyant par là faire avancer la solution du conflit, l'un, celui qui commit le plus d'attentats et fournissait les autres camarades en engins, mourut à la fin de la guerre de la guerre de 1914-1918, des suites de maladie contractée au front. Un autre fut également tué en 14-18, un troisième mourut en déportation lors de la guerre 39-45. Je n'en connais qu'un seul qui soit encore vivant. »

Selon son témoignage oral, les attentats provenaient de deux sources indépendantes l'une de l'autre :

- La première émanait des milieux anarchistes stéphanois. Il est d'ailleurs probable qu'un seul militant fut concerné : Jean-Baptiste Rasclé, bien connu à l'époque comme un des dirigeants de la Bourse du Travail de Saint Etienne et du syndicat stéphanois des métallurgistes. C'est lui qui « revêtu d'une veste blanche et d'une toque de pâtissier, alla livrer dans une corbeille en osier, comme celle dont se servent lesdits pâtissiers, les bombes qui explosèrent devant les logements stéphanois des deux patrons boulonniers De Mans et Mermier. » Le même homme fut l'auteur des tracts polycopiés diffusés au Chambon sous le couvert d'une « Organisation révolutionnaire de combat », dont il était probablement le seul membre !
- La seconde source est chambonnaise et vraisemblablement partie liée -bien que L. Moulin ne soit pas tout à fait explicite sur ce point- avec l'existence du petit groupe local de propagande communiste-libertaire. L'appartenance à ce groupe, à la fois idéologique, affinitaire et convivial, qui ne fut jamais officiellement fédéré à d'autres (ce qui n'empêchait nullement des liens informels avec les libertaires des communes voisines, notamment ceux de Saint-Etienne) nous semble en effet une condition nécessaire pour que le « pacte de silence » aient pu aussi bien fonctionner longtemps après les faits. Mais la surprise provient ici de ce que le principal organisateur et pourvoyeur d'explosifs n'était autre que Jean-Marie Tyr, c'est-à-dire le leader incontesté de la grève et du syndicat, un personnage en vue, très populaire, qu'une foule en liesse avait ramené triomphalement de Saint-Etienne au Chambon après son arrestation au cours de la grève de 1910. Il faut donc admettre que l'homme qui, dans la journée, au dire de *La Tribune*, apparaissait comme le modérateur de certaines violences, était aussi celui, la nuit tombée, inlassablement organisait, mettait à exécution, supervisait des actes dits « terroristes ».

Duplicité d'individus à la fois calculateurs et joueurs ? Traduction concrète de la « propagande par le fait » ? Peut-être, mais il ne semble pas que les mobiles psychologiques ou idéologiques suffisent à rendre compte de

¹¹ Léon de Seilhac, op. cit., p 102.

¹² Léon de Seilhac, op. cit., p 145.

passages à l'acte qui sont en réalité toujours fortement contextualisés par l'évolution même du conflit. Ainsi en 1911 c'est la perspective de reprise du travail et de la défaite absolue du syndicat qui précipite les attentats. Tout au plus la propagande par le fait ou le culte des « minorités agissantes » ont-ils délivré un cadre référentiel banalisant ces passages à l'acte, mais ils ne les expliquent pas directement, ou pas entièrement. Plus fondamentalement, s'ils ont eu lieu, à mon sens, c'est parce qu'ils restaient dans la norme de ce que le groupe ouvrier tenait pour légitime. Ceux là même qui n'y participent pas -tel L. Moulin- vouent à leurs auteurs une admiration et une gratitude secrètes car « ils ont cru par là faire avancer la solution des conflits ». En d'autres termes, ces faits de violence renvoient toujours à un « ressenti » collectif très fort de l'oppression, à son caractère sans faille, qu'il s'agisse de l'attitude méprisante d'un patronat traitant les ouvriers syndiqués de « coupables bandits », ou de la durée de l'occupation policière par exemple. On le voit : ce qui se joue derrière cette grève pour « l'amour propre », c'est quelque chose de symboliquement très fort ; les « luttes de reconnaissance » sont toujours des luttes *au finish*, dès lors que l'autre ne veut pas vous reconnaître. Dans ces conditions, la peur (très masculine ?) de perdre la face, le sentiment de l'honneur et de la dignité bafoués provoquent une montée aux extrêmes où il n'y a guère de place pour le compromis.

« Les travailleurs avaient compris que ce que l'on voulait par dessus tout c'était frapper l'organisme, c'est à dire le syndicat. Que les prolétaires se pénétrèrent bien de cette idée, que seuls ils ne peuvent rien, que groupés ils peuvent tout et la question sociale aura fait un grand pas ». Cette déclaration d'un responsable de la Bourse du travail de Saint-Etienne évoquant un épisode du premier conflit chambonnaire conduit à penser qu'un facteur supplémentaire de cette montée aux extrêmes tient aussi aux division ouvrières : c'est-à-dire avant tout à la présence des jaunes, présentés comme traîtres à la cause, et que certain texte syndical dépeint comme des « renards incapables de tout travail sérieux », assimilables aux « enfants et aux femmes » : où nous retrouvons cette morale masculine ! Yves Lequin, dans son travail sur la classe ouvrière de la grande région lyonnaise, attire en tout cas l'attention sur l'omniprésence de cette division entre rouges et jaunes à la veille de 1914 qui interroge un peu partout sur ce qu'est la conscience de classe. Il parle d'« impossible révolution » et de « reflux de la conscience collective après 1906 », Le Chambon-Feugerolles ne semblant avoir ici, tous comptes faits, que quelques années de retard sur un mouvement général¹³ : en 1911 on y accorde 600 adhérents au syndicat jaune, soit autant qu'au syndicat rouge dans sa phase de repli après la défaite. Les chiffres, sans doute, sont incertains. Néanmoins on mesure combien ce tendancier équilibre des forces a pu contrarier une pratique syndicale qui se rêvait syndicalisme de masse, et réitérer le réflexe des « minorités agissantes ».

Resterait une dernière question : ces hommes ne sont ils susceptibles d'actes violents que faute d'avoir été reconnus ? Autrement dit, le syndicalisme révolutionnaire n'était il en quelque façon qu'un réformisme qui s'ignore ? C'est par cette question que je terminais en 1971 ce travail de jeunesse ; elle constitue toujours a mes yeux le filigrane de cette histoire.

¹³ Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Presses Universitaires de Lyon, 1977, 2 volumes. Voir surtout le tome II : *Les intérêts de classe et la République*, chapitre V, pp 316-sv.